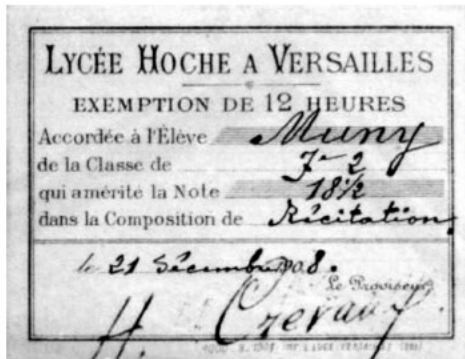


"Billets d'exemption"

Les billets insolites dénichés par J. Le Carduner et publiés dans notre précédent numéro ont intéressé nos lecteurs.

Monsieur Hennion, qui est né en 1913 et était au Collège de Calais dans les années 1920, assure que ce système n'était pas institué dans l'établissement mais, "qu'à y bien réfléchi, son prof de Lettres, Monsieur Delfeuille, utilisait ce type de billets" : *"il nous les distribuait, précise-t-il, et dès qu'on avait fait une connerie, il fallait bien vite les sortir pour ne pas être punis !"*. Survivance à l'échelle professorale d'un système plus généralisé sans doute.



Bertrand Wolff de retour de l'Assemblée Générale de l'ASEISTE (cf p 20) dont il nous a ramené le beau catalogue du lycée Hoche de Versailles, a attiré notre attention sur la reproduction d'un billet, daté de 1908, très semblable aux nôtres mais beaucoup plus explicite (ci-contre).

La pédagogie des lycées avait hérité des Jésuites plus d'un "truc" susceptible d'inciter les élèves à travailler.

Cette accumulation de points (en cours ou en étude) permettant, le cas échéant, un dégrèvement d'heures de colle, s'inscrit ainsi dans le droit fil du "système des indulgences" !